

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2021.

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la plaine, compte-tenu des circonstances liées à la COVID19, sous la présidence de Monsieur Christian SOLINAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 26/02/2021

PRESENTS: SOLINAS Christian, NICAUD Lionel, LELIEVRE Linda, BESSON Marcel, LECOURT Raymonde, PAGEL-VENABLES Anne, CHICOT Christian, ANDRIEU Alain, LECACHEUR Maud, CUFFEL Sonia, LE ROLLAND Pierre, VAH Mélanie, COUCKUYT Jean-Philippe.

ABSENTS: DU LAURIER Virginie excusée, MORVAN Vincent, excusé.

SECRETAIRE : LELIEVRE Linda.

1. Procès- verbal de la séance du 15/02/2021.

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

2. Compte de gestion 2020.

Considérant la correspondance des chiffres avec le compte administratif 2020, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du receveur municipal.

3. Compte administratif 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 dont les résultats s'établissent comme suit:

1. RECETTES

- Fonctionnement :	595 348.49€
- Excédent fonctionnement :	112 289.37€
- Investissement :	132 991.00€

TOTAL	840 628.86€

2. DEPENSES

- Fonctionnement :	579 513.74€
- Investissement :	82 032.20€
- Déficit d'investissement:	42 127.20€
- Restes à réaliser investissement :	22 360.93€

TOTAL	726 034.07€

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :	128 124.12€
Affectation en réserve 1068 en investissement:	13 529.33€
Report en fonctionnement R002:	114 594.79€

5. Projet aménagement centre bourg.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu du maître d'œuvre **une estimation des travaux route des hêtres** prenant en compte la réfection du trottoir devant le n°157, la création d'une chicane dans le sens entrant et la création du cheminement piéton jusqu'à l'impasse des châtaigniers. (Travaux - Honoraires de géomètres, de maîtrise d'œuvre - mission AVP – et acquisition foncière inclus).

Il est nécessaire de savoir que le chiffrage sera intégré dans un dossier complet de réaménagement et sécurisation du centre-bourg, qui sera phasé, et ventilé financièrement entre la participation départementale sur voirie (de fil d'eau à fil d'eau) au titre d'une convention de traversée d'agglomération, et la participation communale éligible à diverses aides et subventions.

Ceci sera détaillé dans le rendu de l'Avant-Projet global.

En l'occurrence, sur la route des Hêtres, il n'y a quasiment pas d'intervention sur voirie. Les travaux sont donc à la charge de la commune, subventionnables par le biais de la DETR, de la DSIL, et du FAL.

Monsieur le maire souhaiterait que cette tranche de travaux – route des hêtres – soit réalisée rapidement, compte-tenu de la dangerosité des lieux.

Le montant de l'avant projet s'élève à la somme de 75 182.00€ HT soit 90 218.40€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander des subventions au titre de la DETR, du DSIL et du FAL, au taux le plus élevé.

LE PLAN DE FINANCEMENT EST LE SUIVANT:

Dépense HT :	75 182.00€
Subvention DETR : 75 182.00€ x 30% :	22 554.60€
Subvention DSIL : 75 182.00€ x 20% :	15 036.40€
Subvention du Département : 75 182.00€ x 30% :	22 554.60€
TOTAL Subvention :	60 145.60€
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE :	15 036.40€
TVA :	15 036.40€
TOTAL :	30 072.80€

6. Projets hydrant – Chemin des violettes

Défense incendie – remplacement hydrants obsolètes.

M. Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer 1 hydrant obsolète :

- Route des violettes

Deux sociétés ont fait une offre de prix :

VEOLIA

Hydrant route des violettes :	2 411.40€ HT	2 893.68€ TTC
-------------------------------	--------------	---------------

RESEAUX-ENVIRONNEMENT

Hydrant route des violettes :	2 000.00€ HT	2 400.00€ TTC
-------------------------------	--------------	---------------

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ✓ De procéder au changement de l'hydrant chemin des violettes
- ✓ De retenir la proposition de la société RESEAUX ENVIRONNEMENT pour un montant HT de 2000.00€ soit TTC : 2 400.00€.
- ✓ De demander une subvention au titre de la DETR et du Département, au taux le plus élevé.

Le Plan de Financement est le suivant :

Dépense HT :	2 000.00€
Subvention DETR : 2000€ x 40% :	800.00€
Subvention du Département:	800.00€
TOTAL Subvention :	1 600.00€
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE :	400.00€
TVA :	400.00€
TOTAL :	800.00€

Projet hydrant - Route des genêts.

M. Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre en place un hydrant – route des genêts, afin d'assurer la défense incendie du hameau qui en est dépourvu et pour anticiper les exigences liées au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLUI.

Deux sociétés ont fait une offre de prix :

VEOLIA

Hydrant route des genêts :	3 755.69€ HT	4 506.83€ TTC
----------------------------	--------------	---------------

RESEAUX-ENVIRONNEMENT

Hydrant route des genêts :	3 789.20€ HT	4 547.04€ TTC
----------------------------	--------------	---------------

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ✓ De procéder à la mise en place d'un hydrant – route des genêts,
- ✓ De retenir la proposition de la société VEOLIA pour un montant HT de 3 755.69€ soit TTC : 4 506.83€.
- ✓ De demander une subvention au titre de la DETR et du Département, au taux le plus élevé.

Le Plan de Financement est le suivant :

Dépense HT :	3 755.69€
Subvention DETR : 3 789.20€ x 40% :	1 502.28€
Subvention du Département:	800.00€
TOTAL Subvention :	2 302.28€
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE :	1 453.41€
TVA :	751.14€
TOTAL :	2 204.55€

7. Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 01/01/2021, l'avancement de grade et la promotion interne des agents sont désormais conditionnés à la mise en place au sein de la collectivité d'un document intitulé « Lignes Directrices de Gestion ».

Sans ce document, qui doit obtenir l'aval du Comité Technique, aucune promotion interne, ni avancement de grade ne peuvent être envisagés.

Aussi, la commune de Manneville la Goupil a-t-elle réalisé ses LDG qui a obtenu l'aval du Comité Technique le 19 février dernier.

Après avoir entendu ce qui précède et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les Lignes Directrices de Gestion telles qu'elles figurent dans le document joint à la présente délibération.

8. Panneau informations Manneville la Goupil.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en place d'un panneau d'information dans le village, celui existant étant devenu obsolète.

Monsieur le Maire rappelle le montant de ce projet : 1 400.00€ HT. Il informe en outre l'assemblée qu'il a obtenu des commerçants et artisans de la commune une participation telle que présentée dans le tableau

ci-dessous :

ENTREPRISE/ARTISAN/COMMERCANT	MONTANT PARTICIPATION
GAUTIER AUDIO	60€
FERME DE LA HULOTTE	60€
HAUVILLE PISCINES ET SPA	60€
DPS	60€
ALFARELA MACONNERIE	/
FRANCOFIL	60€
GARAGE GODEFROY	60€
INFINITIF	60€
CAFE DES SPORTS	60€
INFIRMIERE	60€
VANDERMEERSCH	120€
AXA ASSURANCES	300€

Il est envisagé d'installer le panneau au droit du bac à fleurs, non loin de l'église, à proximité des evergreens.

Après avoir entendu ce qui précède et délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet et charge Monsieur le Maire de sa réalisation.

La commune avancera la totalité de la dépense auprès du fournisseur et émettra un titre de recette, du montant de leur participation, au nom des commerçants/artisans figurant dans le tableau ci-dessus.

9. Remboursement salle des fêtes -COVID 19.

Compte-tenu de l'épidémie de COVID 19 et de l'impossibilité de louer les salles des fêtes, Le conseil municipal, après avoir délibéré décide le remboursement des locations des salles des fêtes aux personnes suivantes :

SIMON : 50€
MARINA : 100€

10. Demande de prise en charge lunettes de travail – Nathalie THOMAS.

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour Mme THOMAS Nathalie, Secrétaire, d'avoir des verres de lunette dégressifs pour travailler sur ordinateur, en plus de ses lunettes habituelles.

Ces lunettes étant destinées exclusivement pour le travail sur ordinateur, Mme THOMAS demande à la commune la prise en charge de cette dépense.

Le montant s'élève à la somme de 105.00€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité du remboursement au profit de Mme THOMAS de ses lunettes de travail.

11. Questions diverses.

1/- Mme Lecourt signale la formation de nids de poules au bout de l'impasse des châtaigniers. Contact sera pris avec la communauté de communes.

2/- Route des mésanges : la plaque télécom n'a pas encore été stabilisée. L'incident a été signalé. Contact sera repris avec Orange.

3/- Route des jonquilles : Mme Vah signale qu'à l'intersection de la route des jonquilles et de la voie privée menant au lotissement se situant après l'allée des primevères, le panneau « collecte des ordures ménagères » est tombé.

Contact sera pris avec la communauté de communes pour sa remise en place.

4/- Mme Lelièvre informe l'assemblée que beaucoup de personnes la questionnent sur facebook. M. le Maire insiste sur le fait que les supports de communication de la commune (facebook, panneapocket...) sont uniquement destinés à diffuser de l'information.

5/- Mme Cuffel signale que l'éclairage allogène (façade) de mairie ne fonctionne plus le soir à 21h15. M. le Maire demande à ce que ce soit vérifié sur place.

M. le Maire demande à ce que soit vérifié également l'éclairage de l'abris-bus place de la mairie.

La séance est levée à 20h30mn.